

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

CABINET DU PRESIDENT

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DU SENAT
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE
DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU 17 DECEMBRE 2012 AU 15 JANVIER 2013**

*Kinshasa
Palais du Peuple
17 décembre 2012*

Honorables Sénateurs et chère(s) collègues,

Vous venez de le suivre après lecture de la Décision par Monsieur Rapporteur-Adjoint du Sénat : la présente Session extraordinaire intervient à la demande du Gouvernement.

Elle examinera d'abord en priorité les trois projets de loi de ratification des trois ordonnances-lois du 21 septembre 2012 nous transmis par l'Assemblée nationale.

Nous nous pencherons ensuite sur le projet de loi habilitant le Gouvernement à prendre, par ordonnances-lois, des mesures qui sont du domaine de la loi dans certaines matières d'ordre fiscal.

A propos de ce dernier projet de loi, le Gouvernement nous le soumet parce que, pour des raisons de procédure, neuf des douze ordonnances-lois signés par le Président de la République, dans le cadre de la loi d'habilitation de juillet 2012, n'ont pas pu être ratifiées dans le délai.

Pour relever le Gouvernement de la déchéance, et permettre à l'Etat de contribuer à mobiliser les recettes, il importe de l'habiliter à prendre, par ordonnances-lois, d'autres mesures nécessaires quant à ce.

En ce qui concerne les autres projets de loi énumérés dans la Décision, ils bénéficient de la même attention.

Le projet de loi organique sur la CENI a déjà été adopté par l'Assemblée nationale. Il nous est transmis en l'état.

Quant aux projets de loi sur le Statut des magistrats, la libre administration des provinces et l'accord de Cotonou, ils ne nécessiteront pas, je l'espère, de longues discussions. Ce sont des « techniques ».

Tout compte fait, la présente Session extraordinaire pourrait se tenir dans les délais plus courts que prévus. C'est mon souhait.

En tout état de cause, sa durée est fixée dans la Décision à trente jours, conformément aux articles 116 de la Constitution et 75 de notre Règlement intérieur du Sénat.

Il vous revient de mieux gérer votre temps car vous avez aussi droit à des vacances.

Sur ce, je déclare ouverte la Session extraordinaire convoquée du 17 décembre 2012 au 15 janvier 2013.

Je vous remercie.

Léon KENGO wa DONDO